EAGLE
Eco Activists for Governance and Law Enforcement
Sénégal
Tel : +221 77 375 57 71
https://eagle-senegal.org/
http://www.eagle-enforcement.org/

Rapport d'Activités
Octobre 2021

Sommaire

Points principaux 2
1 Investigations 3
2 Opérations 3
3 Légal 4
4 Media 7
5 Management 8
6 Relations extérieures 9
7 Conclusion 10

Points principaux

- Démarches administratives : En Octobre 2021, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable, de la Direction Générale de la Police Nationale et à la Direction Générale des Douanes.
- Une audience, une formation et une assistance juridique dans le cadre d'une opération se sont tenues ce mois.
- **Le 01 Octobre 2021** le tribunal de grande instance de Dakar a évoqué la cause opposant le Ministère public et EAGLE SENEGAL contre Talla SARR pour tentative d'intrusion dans un système informatif et injure non publique avant de la renvoyée au **08 octobre 2021**. A l'audience du **08 octobre 2021**, le tribunal de grande instance de Dakar a retenu l'affaire. Après les débats d'audience et les plaidoiries le tribunal a condamné le prévenu **Talla SARR** à une peine d'emprisonnement de **07 jours** ferme et à un franc symbolique à de dommages et intérêts.
- **Le 15 Octobre 2021**, au Centre d'Application des Officiers de la Gendarmerie (CAOG), EAGLE Sénégal, en collaboration avec la coopération française au Sénégal, a réalisé un atelier de formation pour 60 sous-officiers de Gendarmerie issus de différentes unités qui passaient le grade d'officiers de police judiciaire. Ces agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin de la formation, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certificat de formation en criminalité faunique.
- **Le 16 Octobre 2021,** EAGLE SENEGAL a appuyé la Direction de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF) de Kidira suite à l'interpellation d'un chauffeur de nationalité malienne avec paire de perroquet Jaco. Le destinataire desdits perroquets était établi à Dakar. La Direction de la Police de l'Air et des Frontières a mis les perroquets à la disposition de la Direction des Parcs Nationaux..
- EAGLE Sénégal a accueilli un volontaire en formation de future coordonnatrice.
- Le Chef du département juridique a été nommé Assistant de coordination.
- Deux stagiaires ont été confirmés respectivement comme Juriste et Comptable.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations abouties à identification nouvelles cibles	**19**
Investigations ayant abouti à une opération	**00**
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	**19**

10 missions ont été réalisées sur toute l'étendue du territoire notamment à Dakar, Kédougou et Kolda. Sur ces missions, **19** enquêtes ont permis l'identification de **19** nouvelles cibles durant le mois d'octobre 2021 au Sénégal. Ces enquêtes portaient sur des espèces intégralement et partiellement protégées. **00** investigation a abouti à **00 opération** portant sur des espèces intégralement protégées.

.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	**00**
Nombre de trafiquants arrêtés	**00**
Nombre de trafiquants en fuite	**00**

3 Légal

Indicateur

• Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	• 00
• Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	• 05 (Barou DIALLO, Diba CAMARA, Mamadou DIAGNE, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kédougou).
• Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	• 05 (Appel Mamady BALDE et autres à la cour d'appel de Ziguinchor et appel Ibrahima BALDE, Modou FALL, Souleymane TRAORE à la cour d'appel de Kaolack).
• Nombre de trafiquants ayant reçu leur décision de justice	• 00

01 audience s'est tenue ce mois-ci au tribunal de grande instance de Dakar. **00** trafiquant en détention provisoire. **00** décision de justice ce Mois-ci. **05** trafiquants purgent une peine de prison et **00** trafiquant en fuite.

• Arrestation	• 00
• Audition	• 00
• Gardés à vue	• 00
• Déferrement au parquet	• 00
• Nombre de condamnés	• 00
• Nombre de visite en prison	• 00
• Nombre de condamnés ayant purgé leur peine	• 04 (Lamine Mamadou DIOP, Mady DIAOUNE, Daouda DIALLO et Seydou DIALLO)
• Nombre de personnes actuellement en prison	• 05 (Barou DIALLO, Diba CAMARA, Mamadou DIAGNE, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kédougou).

• Nombre jour passé en prison	• 140 jours (Barou DIALLO) ; • 89 jours (Diba CAMARA, Mamadou DIAGNE, Gabriel BOUBANE et Ndaba CISSOKHO).

- **Au mois d'Octobre 2021**, aucune opération n'a été menée sur l'étendue du territoire. Par ailleurs le Département Juridique a suivi une audience, a participé à une formation à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale et a apporté son assistance dans une opération de la Direction de la Police de l'Air et des Frontières.
- Il s'y ajoute également que le Département Juridique a, en plus de cela, mené des actions allant dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues.

Audience :

- **Le 01 Octobre 2021**, le tribunal de grande instance de Dakar a évoqué la cause opposant le Ministère public et EAGLE SENEGAL contre Talla SARR pour tentative d'intrusion dans un système informatif et injure non publique avant de la renvoyée au **08 octobre 2021**. A l'audience du **08 octobre 2021**, le tribunal de grande instance de Dakar a retenu l'affaire. Les débats d'audience et les plaidoiries le tribunal se sont bien tenus.
- le Tribunal de Grande Instance de Dakar a vidé l'affaire au siège en rendant la décision qui suit :

- Le tribunal statuant publiquement et contradictoirement en premier ressort : - En la forme déclare la procédure régulière. - Au fond relaxe le prévenu Talla SARR des faits d'intrusion dans un système informatique. - Déclare Talla SARR coupable du délit d'injure non publique ; - Reçoit la constitution de partie civile de l'ONG EAGLE ; - Lui alloue le franc symbolique CFA en guise de dommages et intérêts ; - Condamne le prévenu à une peine d'emprisonnement de 07 jours ferme. - Fixe la contrainte par corps au maximum. - Mets les dépens à la charge du prévenu.

Formations :

- **Le 15 Octobre 2021**, le Département Juridique a assisté à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale, à une formation organisée par l'ONG EAGLE-Sénégal en collaboration avec l'ambassade de France. Cette formation s'est déroulée avec la présence effective de soixante (60) éléments de la Gendarmerie Nationale. Ils ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre département a présenté différents modules.
- Le Commandant de la Gendarmerie Nationale du Sénégal a prononcé les mots d'ouverture de la formation et a félicité l'ONG EAGLE-Sénégal dans le cadre de son combat pour la préservation de la faune sauvage.
- Quatre (4) présentations ont été faites : la première portait sur la présentation de la criminalité faunique et du réseau EAGLE. La deuxième présentation était axée sur le droit pénal faunique qui est un passage en revue du code de la chasse et de la protection de la faune. La troisième présentation portant sur la CITES a été faite par le Directeur de la Gestion de la Faune et par ailleurs point focal de la CITES. La dernière présentation était relative aux techniques d'identification et de dissimulation.
- A la fin des présentations, des certificats de formation en initiation à la criminalité faunique ont été remis à tous les participants.

Opération :

- **Le 16 Octobre 2021,** EAGLE SENEGAL a appuyé la Direction de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF) de Kidira suite à l'interpellation d'un chauffeur de nationalité malienne avec paire de perroquet Jaco. Le destinataire desdits perroquets était établi à Dakar. La Direction de la Police de l'Air et des Frontières a mis les perroquets à la disposition de la Direction des Parcs Nationaux.

Dans le cadre de ses autres compétences, le Département Juridique a procédé :

- Au recrutement d'un juriste stagiaire. Ainsi dans le cadre du renforcement en effectif, le département juridique a participé au processus de recrutement d'un juriste stagiaire
- À la formation et à l'évaluation d'une « super volontaire ».

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales **: 00**			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	**00**	**00**	**00**

- **Opérations**

  Au mois d'octobre 2021, aucune opération n'a été menée. Le département média a par contre procédé à la mise à jour et vérification de la base de données contacts trafiquants et l'ICS.

- **Site Web et médias sociaux**

  Le Département média a fait la mise à jour des contenus du site web et des médias sociaux concernant la criminalité faunique. Une veille médiatique a également été lancée.

- **Renforcement de capacité**

  Dans le cadre du renforcement de compétences, le Département média a veillé à la relecture du manuel de procédures.

- **Consommables et Stock**

  Dans le cadre des formations dispensées aux hautes autorités, le département média a procédé à la recherche de devis et à la confection de (200) guides juridiques. Ces guides sont destinés à informer les participants sur la criminalité faunique ainsi que les informations importantes sur le trafic de faune. Le département média aussi superviser le travail d'installation des caméras de surveillance.

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	01
Nombre de media en test	01
Nombre d'enquêteur en test	00
Nombre de comptable en test	00
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc…)	01
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	01

- Démarches administratives : En Octobre 2021, les démarches administratives se poursuivent. EAGLE Sénégal continue de suivre les dossiers aux différents projets d'accord de partenariat déposés respectivement auprès du Ministère de l'environnement et du développement durable, de la Direction Générale de la Police Nationale et à la Direction Générale des Douanes.
- Une audience, une formation et une assistance juridique dans le cadre d'une opération se sont tenues ce mois.
- **Le 01 Octobre 2021** le tribunal de grande instance de Dakar a évoqué la cause opposant le Ministère public et EAGLE SENEGAL contre Talla SARR pour tentative d'intrusion dans un système informatif et injure non publique avant de la renvoyée au **08 octobre 2021**. A l'audience du **08 octobre 2021**, le tribunal de grande instance de Dakar a retenu l'affaire. Après les débats d'audience et les plaidoiries le tribunal a condamné le prévenu **Talla SARR** à une peine d'emprisonnement de **07 jours** ferme et à un franc symbolique à de dommages et intérêts.
- **Le 15 Octobre 2021**, au Centre d'Application des Officiers de la Gendarmerie (CAOG), EAGLE Sénégal, en collaboration avec la coopération française au Sénégal, a réalisé un atelier de formation pour 60 sous-officiers de Gendarmerie issus de différentes unités qui passaient le grade d'officiers de police judiciaire. Ces agents ont bénéficié d'une formation sur la lutte contre la criminalité faunique. Notre équipe a présenté différents modules. A la fin de la formation, EAGLE Sénégal a procédé à une remise de certificat de formation en criminalité faunique.
- **Le 16 Octobre 2021,** EAGLE SENEGAL a appuyé la Direction de la Police de l'Air et des Frontières (DPAF) de Kidira suite à l'interpellation d'un chauffeur de nationalité malienne avec paire de perroquet Jaco. Le destinataire desdits perroquets était établi à Dakar. La Direction de la Police de l'Air et des Frontières a mis les perroquets à la disposition de la Direction des Parcs Nationaux.

- EAGLE Sénégal a accueilli un volontaire en formation de future coordonnatrice.
- Le Chef du département juridique a été nommé Assistant de coordination.
- Deux stagiaires ont été confirmés respectivement comme Juriste et Comptable.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres/échanges		**03**	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
00	**00**	**00**	**03**

En Octobre 2021, **03** rencontres.

EAGLE Sénégal a eu à faire des rencontres dans le cadre de ses accords de collaboration et des opérations avec :

1. Le Directeur de la Gestion de la faune et Point focal CITES
2. La coopération Française de Gendarmerie
3. L'Adjoint du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Dakar.

7 Conclusion

Pendant ce mois d'Octobre, il est à noter une diminution continue des investigations en raison de la saison des pluies ne favorisant pas un déplacement en sécurité dans le pays. Pour ce mois les régions de Dakar et du Sud Est sont les lieux où les investigations ont été menées. Sur le plan administratif, des démarches se poursuivent toujours avec de nouveaux collaborateurs.

EAGLE SENEGAL a reçu un super volontaire en formation au mois d'octobre. EAGLE SENEGAL entend poursuivre la même dynamique opérationnelle en Novembre avec des opérations attendues sur le territoire national pour continuer à lutter contre de la criminalité faunique au Sénégal.